

365. — 17 MAI 1846. — *Loi contenant le budget du département des travaux publics, pour l'exercice 1846* (1). (Monit. du 18 mai 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département des travaux publics, pour l'exercice de 1846, est fixé à la somme de quatorze millions cent soixante-huit mille neuf francs quarante-neuf centimes

(14,168,009 fr. 49 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. de Bavay.

TABLEAU

Du budget du département des travaux publics pour l'exercice 1846.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre,	21,000	•	} 239,770
2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	179,170	•	
3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	22,000	•	
4. Annales des travaux publics.	9,600	•	
5. Frais de route et de séjour du ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000	•	
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX ET RIVIÈRES. — POLDERS. — PORTS ET COTES. — BATIMENTS CIVILS. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.			
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
Art. 1 ^{er} . Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets.	2,693,800	400,000	
2. Plantations.	50,000	•	
SECTION II. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
Canal de Gand au Sas-de-Gand.			
3. Entretien et travaux.	30,400	25,500	
A reporter,	3,013,970	425,500	239,770

(1) Présentation à la chambre des représentants le 30 avril 1846 (Documents, p. 210). — Rapport par M. Maat-Devries le 5 mars 1846 (Documents, p. 1059). — Discussion les 23, 24 mars, 30 avril,

1, 2, 4, 6 et 7 mai 1846. — Adoption le 7 mai 1846 par 52 membres présents.

Discussion au sénat les 15 et 16 mai. — Adoption le 16 à l'unanimité des 28 membres présents.

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
Report, <i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>	3,013,970	425,500	239,770
Art. 4. Entretien et travaux.	27,000	120,785	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>			
5. Entretien et travaux.	96,489	"	
<i>Sambre canalisée.</i>			
6. Entretien et travaux.	112,812	10,000	
7. Personnel des services désignés aux art. 3, 4, 5 et 6.	72,767 50	"	
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>			
8. Entretien et travaux.	70,000	20,000	
9. Personnel.	42,859	"	
<i>Escaut.</i>			
10. Travaux à l'Escaut.	17,550	24,800	
11. Personnel.	15,472 50	"	
<i>Lys.</i>			
12. Travaux à la Lys.	33,128	6,500	
13. Personnel.	6,574	"	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
14. Entretien et travaux.	20,000	200,000	
15. Personnel.	20,800	"	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>			
16. Travaux à la Meuse dans le Limbourg.	"	145,200	
17. Personnel.	4,800	"	
<i>Dendre.</i>			
18. Entretien et travaux.	9,489	2,200	
19. Personnel.	9,250	"	
<i>Ruppel, Dyle et Demer.</i>			
20. Travaux.	10,000	112,000	
21. Personnel.	1,500	"	
22. Travaux aux voies navigables de second ordre. — Frais d'études et de levé de plans. — Instruments.	"	40,000	
23. Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Demer.	"	100,000	
24. Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	30,000		
Loyer d'une maison pour l'éclusier de Vil- vorde.	250	50,000	
A reporter,	3,584,471	1,256,985	259,770

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
Report,	3,584,471	1,236,985	239,770
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>			
Art. 25. Entretien et travaux.	23,050	56,635	
26. Personnel.	6,604 51	"	
<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
27. Travaux et entretien.	10,000	18,284	
28. Personnel.	14,100	"	
<i>Canal de la Campine.</i>			
29. Entretien et travaux.	9,400	"	
30. Personnel des 1 ^{re} et 2 ^e sections de ce canal. . .	10,325	"	
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>			
31. 1 ^{re} annuité à payer à la province d'Anvers pour la reprise de la Petite-Nèthe canalisée.	"	50,000	
32. Entretien et personnel de la Nèthe canalisée pendant le 2 ^e semestre de 1846.	9,932 75	"	
33. Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	20,000	22,000	
34. Personnel du service des polders.	"	1,000	
SECTION III. — <i>Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.</i>			
35. Port d'Ostende. — Entretien et travaux.	43,450	56,000	
36. Port de Nieuport. — Travaux d'entretien.	15,333	"	
37. Côte de Blankenberghe. — Entretien et travaux.	79,900	7,790 49	
38. Personnel des ports et côtes.	18,443 74	"	
39. Phares et fanaux. — Entretien.	1,800	"	
SECTION IV. — <i>Bâtiments civils.</i>			
40. Entretien et réparations des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État.	52,600	"	
41. Constructions nouvelles. — Construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du sénat.	"	70,000	
SECTION V. — <i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
42. Traitement des ingénieurs et conducteurs. — Frais de bureau et de déplacement. — Indemnités et dépenses éventuelles. — Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil et voyages des élèves.	457,800	"	5,616,134 49
CHAPITRE III.			
CHEMIN DE FER. — POSTES.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Chemin de fer.</i>			
§ 1 ^{er} . <i>Administration générale.</i>			
Art. 1 ^{er} . Personnel.	216,000	"	
2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	134,750	11,250	
A reporter,	350,750	11,250	5,855,904 49

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
Report,	350,750	11,250	5,855,904 49
§ 2. Service de l'entretien des routes et des stations.			
Art. 3. Personnel.	122,125	"	
4. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	1,072,000	"	
5. Renouvellement de billes et fer.	"	360,000	
§ 3. Service de locomotion et d'entretien du matériel.			
6. Personnel.	130,580	"	
7. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	3,026,400	"	
8. Renouvellement du matériel hors d'usage et remplacement partiel des waggons découverts par des waggons couverts.	"	200,000	
§ 4. Service des transports.			
9. Personnel.	390,000	"	
10. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries.	644,600	"	7,950,505
§ 5. Frais de perception.			
11. Personnel.	220,000	"	
12. Loyer des locaux pour la réception des marchandises.	7,800	"	
SECTION II. — Postes.			
13. Personnel.	920,000	"	
14. Matériel.	465,000	"	
15. Frais de placement de nouvelles boîtes aux lettres dans les communes rurales.	"	10,000	
16. Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer.	20,000	"	
CHAPITRE IV.			
Mines.			
Art. 1 ^{er} . Conseil des mines.—Traitement des fonctionnaires, frais de route et matériel.	45,600	"	
2. Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen et voyages des élèves des mines.	172,000	"	272,600
3. Subsidés aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	45,600	"	
4. Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences.	10,000	"	
CHAPITRE V.			
Art. uniq. Pensions.	56,000	"	56,000
À reporter,	"	"	14,135,009 49

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
Report,	»	»	14,135,009 49
CHAPITRE VI.			
<i>Secours.</i>			
Art. uniq. Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui sont dans le besoin.	3,000	»	3,000
CHAPITRE VII.			
<i>Dépenses imprévues.</i>			
Art. uniq. Dépenses imprévues.	30,000	»	30,000
Total, fr.	»	»	14,168,009 49

364. — 17 MAI 1846. — *Loi sur l'avancement des officiers au grade de capitaine dans l'artillerie et le génie* (1). (Monit. du 19 mai 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Par dérogation à l'art. 8 de la loi du 16 juin 1836, sur le mode de l'avancement dans l'armée, nul lieutenant ne pourra être promu au grade de capitaine, dans les armes de l'artillerie et du génie, s'il n'a fait preuve des connaissances indispensables à ce grade, dans un examen dont le programme sera arrêté par le ministre de la guerre.

Art. 2. La disposition de l'article précédent ne sera pas applicable aux officiers sortis de l'école militaire qui auront satisfait aux examens prescrits pour l'admission dans les armes de l'artillerie et du génie, ni aux officiers qui, ayant fait partie des sections spéciales de l'école militaire, auront satisfait aux examens de la fin des cours.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. Prisse.

365. — 17 MAI 1846. — *Arrêté royal accordant la concession des mines de houille des bois de Marexhe*. (Monit. des 22 et 23 mai 1846.)

Léopold, etc. Vu, sous la date du 14 mars 1829, la requête du sieur Mottart (François-Joseph), propriétaire à Tongres, tendant à obtenir la concession des mines de houille gigantesques sous partie des communes de Vinalmont et Villers-le-Bouillet, province de Liège;

Vu, en triple expédition, le plan de surface dûment vérifié et certifié;

Vu les pièces justifiant de l'accomplissement des formalités de publications et d'affiches;

Vu un acte de notoriété constatant les facultés et les moyens du demandeur pour entreprendre des travaux d'exploitation;

Vu, sous les dates des 31 juillet 1840 et 7 février 1845, les rapports de l'ingénieur du cinquième district et de l'ingénieur en chef de la troisième division des mines;

Vu le plan d'assemblage annexé à ces rapports;

Vu l'avis de la députation permanente du conseil provincial de Liège, en date du 13 août 1845;

(1) Présentation à la chambre des représentants le 6 déc. 1845. — Rapport par M. de Garcia le 29 avril 1846. — Discussion et adoption le 8 mai à l'unanimité des 51 membres présents.

Discussion au sénat le 16 mai 1846. — Adoption le même jour à l'unanimité des 27 membres présents.